

La plume du personnel scientifique Un agenda de la recherche actuelle

Présentation du numéro

Adeline CORNET, Min REUCHAMPS et Nicolas VAN AKEN

Faculté de Droit et de Science politique – École liégeoise de Criminologie Jean Constant
Université de Liège

Le numéro de la *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège* qui s'ouvre ici réunit, comme son titre l'indique, un ensemble de contributions du « personnel scientifique » de la Faculté de Droit et de Science politique – École liégeoise de Criminologie Jean Constant. Avant de se lancer dans la présentation de ce volume, il convient de préciser ce que recouvre cette appellation intrigante. Si, parmi les personnes qui gravitent autour de l'Université, on identifie et distingue habituellement assez facilement les étudiants, les professeurs ainsi que le personnel administratif, technique et ouvrier, il reste un groupe plus ou moins large et plus ou moins connu du public qui lui aussi anime la vie universitaire. Ce sont notamment les assistants, les premiers assistants et les chefs de travaux mais également les chercheurs, qu'ils soient doctorants ou non.

L'ensemble de ces personnes se regroupe sous le vocable « personnel scientifique », et ce, bien que leur statut et leurs fonctions varient fortement. Ainsi, parmi ce « personnel », on trouve des personnes qui travaillent à l'Université à temps plein et d'autres à temps partiel, pour une durée indéterminée ou, à l'inverse, une période déterminée, ou encore, plus prosaïquement certainement, leur salaire peut provenir de la Communauté française, du patrimoine de l'Université, de contrats de recherche avec des partenaires publics et/ou privés, de fondations et parfois d'une combinaison de ces différentes sources. Allant de pair avec ces distinctions, les fonctions des membres du personnel scientifique sont très diverses. Alors que les (premiers) assistants et les chefs de travaux exercent des tâches à la fois d'encadrement pédagogique – voire pour certains

donnent leurs propres cours – et de recherche, les chercheurs – qu'ils soient doctorants ou non – ont généralement vocation à se consacrer entièrement à la recherche.

Cette hétérogénéité ne peut toutefois masquer une activité commune et qui unit ce groupe de personnes : l'activité scientifique. Tous mènent, en effet, des recherches – de concert parfois avec des membres du corps académique – qui participent aux débats et aux questionnements de leur discipline respective. C'est ainsi que ce numéro spécial « personnel scientifique » esquisse, en toute modestie et sans aucune prétention à l'exhaustivité, un agenda de la recherche actuelle en droit, en science politique et en criminologie. Ainsi au fil de ces seize articles découvrira-t-on certains sujets méconnus, revisitera-t-on des questions au faite de l'actualité ou encore explorera-t-on des thématiques au cœur de la vie juridique, politique, criminologique et sociale. Dans cette perspective, les contributions réunies dans le présent volume – qui en termes académiques standards demeurent assez courtes – n'ont pas pour objectif de revenir sur l'ensemble d'une matière ou d'un domaine mais plutôt de mettre en lumière un point à l'agenda de la recherche actuelle et, ce faisant, d'inviter le lecteur à poursuivre la réflexion.

Avec une contribution au titre interrogateur, « La politique internationale du Pakistan, un enjeu interne ? », Sophie WINTGENS lance résolument cette dynamique réflexive. Depuis son origine, l'État pakistanais connaît une logique de fragilité et de gestion de crise permanente. Mais le Pakistan n'utilise-t-il pas cet état d'insécurité comme une rente stratégique lui permettant d'instrumentaliser sa politique internationale à des fins de stabilité interne ? Pour répondre à cette question provocante, l'article centre son étude sur les relations indo et afghano-pakistanaïses et, partant de ces cas, procède à l'inventaire des enjeux guidant l'appel systématique de ce pays – et donc de ses leaders civils et militaires – à la menace extérieure, voire son recours à la « guerre », comme moyens de diversion, et sa pratique assidue de l'art de la nuisance. Au détour de son analyse, l'auteur contribue aux discussions au cœur des relations internationales en envisageant les limites de la mise en œuvre d'une diplomatie du désordre, alliant adéquatement l'usage de la violence et le recours ponctuel et ciblé à la « coopération » stratégique.

Dans un article intitulé « Les relations tumultueuses entre l'*Emission Trading Scheme* et le principe communautaire d'égalité : mariage forcé ou divorce à l'amiable ? », Nicolas VAN AKEN aborde les méandres juridiques de la politique communautaire de lutte contre le réchauffement climatique. Partant des nombreux recours déposés par le géant de l'acier *Arcelor*, l'auteur propose d'analyser, sous l'angle du principe d'égalité, les implications du champ d'application de la directive 2003/87/CE sur les acteurs appelés à participer au quotidien à ce système d'échange de quotas institué par ladite directive. Analysant les décisions rendues par les différents juges, tant nationaux que communautaires, cette contribution met en exergue la difficile conciliation entre politique environnementale et logique de marché.

Dans sa contribution, «Casier judiciaire et délinquance sexuelle : quelques considérations autour d'un diptyque mémoire-oubli», Vincent SERON traite du casier judiciaire central, consacré légalement le 8 août 1997. S'attachant plus spécifiquement au cas des délits sexuels, l'auteur propose une analyse de la place qu'a pu prendre – et prend toujours – ce type de délinquance «dans la réflexion liée au casier judiciaire, au travers de deux axes principaux qui le caractérisent : l'un relatif à la gestion de l'oubli pénal, l'autre à la mémorisation des condamnations». Au travers de cette analyse, il met en exergue quelques-uns des écueils auxquels ce nouveau cadre normatif a été confronté depuis sa promulgation et les particularités parfois contradictoires ou inappropriées des mesures ultérieures proposées dans ce domaine. Il propose ainsi d'entrevoir quelle est la place actuelle de cet instrument spécifique qu'est le casier au sein de l'institution judiciaire et l'orientation de politique criminelle dans laquelle s'insère celui-ci.

Arianne SALVÉ évoque elle aussi une matière centrale de la vie juridique. Dans «La copropriété d'immeubles ou de groupe d'immeubles bâtis : un tour d'horizon de la réforme», cet auteur propose de pointer les grands traits de la réforme en cours. Analysant les lignes de force du projet de loi adopté par la Chambre le 16 juillet 2009, l'article traite des importantes modifications que cette matière connaîtra dans un futur proche. Successivement sont ainsi abordées les questions du champ d'application, de l'association des copropriétaires, des statuts, des organes ainsi que le contentieux inhérent à cette matière. Adoptant un ton résolument prospectif, l'auteur cherche ainsi à coucher sur papier les nouveaux réflexes qui devront être adoptés prochainement en cette matière.

Depuis quinze ans, la Belgique connaît officiellement le fédéralisme. Pourtant, le terme lui-même de fédéralisme pose question et ne reçoit pas une définition communément acceptée par tous les acteurs politiques. Plus largement, les termes de fédéralisme et fédération, ou encore État fédéral et entités fédérées, gouvernement fédéral ou système fédéral sont tous fréquemment entendus mais leur définition échappe bien souvent au commun des mortels, voire même aux citoyens plus informés. Que recouvrent-ils exactement ? Min REUCHAMPS, dans son article intitulé «Le fédéralisme et ses deux sens – négatifs – en Belgique francophone» se penche sur leur signification, en particulier dans le contexte belge. Cet exercice étymologique réalisé, il explore la vision du premier d'entre eux – le fédéralisme – par les citoyens belges francophones et montre que leur vision du fédéralisme est caractérisée par deux sens négatifs. D'une part, il est vu comme la moins mauvaise solution pour maintenir l'union de la Belgique. D'autre part, le fédéralisme semble inexorablement mener au séparatisme. Appréhender ces différents sens du fédéralisme permet de mieux comprendre la dynamique fédérale actuelle en Belgique.

Grégory PIET, dans sa contribution «Retour en visibilité religions/religieux : analyse de leurs causes et conséquences européennes», aborde également

un sujet fortement présent dans les débats de société actuels. Partant du postulat que les sociétés européennes connaissent un retour en visibilité complémentaire des religions mais également du religieux, l'auteur analyse les causes et les conséquences de ce double phénomène important. On trouve ainsi parmi les causes du retour en visibilité des religions la déterritorialisation de celles-ci, la construction européenne et les stratégies des Églises. Par ailleurs, le retour en visibilité du religieux s'explique par l'individualisation et la mondialisation du symbolique et de la communication ainsi que le pluralisme religieux. Cette typologie des causes permet de clarifier ce débat contemporain et d'ainsi étudier les conséquences de ce double retour en visibilité.

C'est une autre thématique à la fois contemporaine et historique que traite Geoffroy MATAGNE. Dans un essai de théorisation stimulant, intitulé «Du conflit "révolutionnaire" au conflit "institutionnalisé": étude des revendications centrifuges en Belgique», l'auteur offre une comparaison diachronique des revendications autonomistes en analysant les registres argumentaires ainsi que les répertoires d'action mobilisés par les différents groupes d'acteurs. Ressort de cette étude une grille analytique permettant de comparer des logiques conflictuelles qui s'articulent autour de questions de représentation et de gestion institutionnelle du pluralisme (quels acteurs contestataires, quels répertoires d'action et quels registres argumentaires). Dans une perspective empirique, cette grille est appliquée à deux périodes idéal-typiques du processus de fédéralisation de la Belgique: d'une part, la période 1960-1980 caractérisée par un conflit «révolutionnaire» et, d'autre part, la période 1990-2000 caractérisée, cette fois, par un conflit «institutionnalisé».

Pour sa part, Evelyne LANGENAKEN développe le sujet sensible de la responsabilité juridique du psychiatre lorsque celui-ci est amené à se prononcer, en tant que spécialiste, sur l'état de santé de son patient. Sous le titre «La responsabilité du psychiatre – Piste de réflexion à l'issue du procès Geneviève Lhermitte», l'auteur propose de partir de ce fait divers ayant défrayé la chronique pour proposer une série de clés et d'outils que la loi belge offre aux psychiatres lorsque ceux-ci se trouvent face à un patient présentant des indices de dangerosité. Abordant les délicates questions de l'application de la loi du 26 juin 1990 sur la protection de la personne des malades mentaux, de la levée du secret médical et de l'abstention de porter secours à une personne exposée à un péril grave, l'article souligne la très inconfortable position des spécialistes amenés à se prononcer sur l'état mental d'un patient. Cette difficulté se veut d'autant plus marquée lorsque ceux-ci, désormais sous les feux des projecteurs, ont été amenés à intervenir pour des personnes ayant soudainement perdu toute raison.

Traitant la question existentielle pour toute société d'assurer la transmission du passé, Geoffrey GRANDJEAN offre «Quelques réflexions sur les enjeux mémoriels autour de la répression du négationnisme en Belgique». Plus précisément, il revient sur les discussions qui ont entouré les débats parlementaires

consacrés à la législation sur la répression du négationnisme et plus particulièrement à la modification de la loi du 23 mars 1995, tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la Seconde Guerre mondiale. En 2004, un projet de loi a été déposé, visant à élargir le champ d'application de la loi. Durant les débats, les parlementaires se sont divisés sur la question de savoir s'il fallait réprimer la négation de tous les génocides ou seulement certains d'entre eux. Deux visions ont alors vu le jour : celle de la disposition générique, d'une part, et celle de la liste, d'autre part. Au travers de l'analyse de documents parlementaires et entretiens individuels semi-directifs avec les acteurs du dossier, l'article explore les enjeux mémoriels soulevés par cette épineuse mais fondamentale question.

Corinne GERIN traite, dans sa contribution intitulée « Ambiguïté du stage parental ou chronique d'une mort annoncée », des questions qui entourent le stage parental, mesure encore controversée au jour d'aujourd'hui. Par le biais d'un panorama sur l'ensemble des instruments légaux, tant internationaux que nationaux, cette recherche analyse les différents actes ayant abordés cette généralisation de la responsabilisation parentale. Elle en conclut à l'ambiguïté inhérente de cette mesure, à cheval entre la sanction et la mesure de soutien, cette ambiguïté se retrouvant également en Belgique, en particulier dans la jurisprudence du Conseil d'État et de la Cour constitutionnelle dont l'auteur fait, entre autres, expressément mention. À ce titre, le découpage institutionnel belge, couplé à l'ensemble des interrogations entourant cette mesure, eut pour effet de mettre un terme à sa mise en application.

Avec l'article de Laurent FRANKIGNOUL, le lecteur est plongé au cœur de l'actualité économique et juridique du moment. Dans « La crise bancaire de 2008, de Cleveland à Bruxelles », l'auteur revient sur cette crise d'une ampleur insoupçonnée qui a marqué l'année 2008 et dont les répercussions se feront encore sentir dans les prochaines années. Partant de Cleveland, cette ville du « Midwest » américain qui a été particulièrement touchée par la crise des *sub-primes*, le lecteur est ramené à Bruxelles où plusieurs établissements bancaires ont subi de plein fouet la crise par le biais des investissements importants qu'ils avaient réalisés dans les produits dits structurés liés aux crédits. Cette contribution offre une synthèse claire des causes et des conséquences juridiques de ces événements et notamment en termes de financement des activités bancaires et exigences en matière de fonds propres. C'est la distinction même entre banques d'affaires et banques de dépôt qui est au centre des débats. Affaire à suivre...

Dans sa contribution, « Jusqu'où va-t-on au nom de l'éthique ? La lutte antidopage dans le cyclisme sur route », Bertrand FINCEUR aborde la question du dopage organisé par les équipes de cyclisme professionnel elles-mêmes et du début de la fin de cette époque en 1998 à la suite de l'affaire Festina. L'auteur s'attache à montrer comment, depuis une dizaine d'années, le renforcement des contrôles, la politique de suspension des coureurs dopés et l'attitude inquisitrice

des médias ont notamment conduit les cyclistes à requalifier les comportements de dopage comme déviant quand ceux-ci bénéficiaient jusqu'à la fin des années 1990 d'une légitimation sous-culturelle, fruit d'une socialisation secondaire propice au développement d'une culture professionnelle du dopage. L'auteur démontre qu'ainsi redéfini comme une transgression et comme une atteinte à la méritocratie sportive, le dopage, lorsqu'il est utilisé par les coureurs, s'inscrit aujourd'hui davantage dans une dynamique de réseaux informels transcendant les solidarités historiques du cyclisme. La présente contribution propose alors d'éclairer cette reconfiguration des normes et des pratiques en démontrant que la lutte antidopage est aussi à l'origine de l'actuel cyclisme à deux vitesses ainsi que d'un débat opposant éthique sportive et respect des libertés individuelles.

«Quels sont les changements institutionnels apportés par le Traité de Lisbonne à la Politique agricole commune (PAC)?», telle est la question posée par Teresa ELOLA CALDERON dans sa contribution. Née dans l'Europe de l'après-guerre, la PAC avait notamment pour objectif de garantir l'autosuffisance alimentaire à l'intérieur des frontières européennes. Rapidement, cette politique deviendra une des priorités du processus de construction européen. En quelque cinquante années d'existence, la PAC s'est progressivement transformée et a connu nombre de réformes. Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), dit de Lisbonne, apporte pour la première fois à cette politique son lot de véritables changements institutionnels. Quels sont-ils et quel sera leur impact? Pour répondre à cette double question, l'article revient d'abord sur le passage de la PAC d'une compétence partagée *de facto* à une compétence partagée *de iure*. Ensuite, la procédure de codécision, nouvelle procédure décisionnelle au sein de cette politique communautaire, est analysée au regard de son impact sur la PAC. Enfin, si cette politique s'est considérablement transformée au cours du temps, ses objectifs, quant à eux, n'ont jamais été modifiés, ce qui ne manquera pas de questionner tout observateur averti et c'est sur cette question que s'achève cette analyse stimulante de la politique agricole commune.

Sous le titre accrocheur de «L'effet direct horizontal des libertés communautaires et la liberté syndicale», Alexandre DEFOSSEZ propose d'analyser l'évolution récente de la notion d'effet direct horizontal en matière de prestation de services et d'établissement. Partant des développements bien connus de la Cour de justice des Communautés européennes en matière d'effet direct horizontal et en matière de libre circulation des travailleurs en Europe, l'auteur souligne que la Cour fit le choix de suivre ses précédents raisonnements à l'occasion des récentes affaires *Viking* et *Laval*, à la différence près que cette fois-ci ladite liberté était invoquée au profit des employeurs. La Cour y reconnut la pertinence des griefs allégués, élargissant de la sorte l'effet direct horizontal à l'article 43 CE. Dans sa contribution, l'auteur souligne différentes conséquences découlant de cette jurisprudence. Bien qu'appelant à se garder de toute exagération, il y souligne néanmoins le risque d'une diminution des garanties offertes à la liberté syndicale ainsi qu'une judiciarisation accrue des conflits sociaux.

Dans son article «Existe-t-il un modèle sexué dans les professions juridiques? Analyse micro- et macrosociale du barreau et de la magistrature», Adeline CORNET aborde, à la lumière d'une analyse en terme de genre, la question des femmes magistrates et avocates. S'appuyant plus spécifiquement sur les systèmes judiciaires français, canadien, anglais et belge, elle s'efforce de mettre en lumière les différences de fonctionnement et de culture professionnelle entre les deux corps. Elle s'attache tout particulièrement à l'analyse des conséquences de ces différences sur les carrières de ces femmes (point de vue microsocial) comme sur les compositions des professions (point de vue macrosocial); et de l'influence de ces dernières sur l'ensemble du paysage judiciaire. Au travers de la présente contribution, l'auteur invite le lecteur à l'accompagner dans le regard spécifique, agrémenté d'extraits d'entretiens réalisés avec des magistrates et des avocates, qu'elle pose sur les deux corps acteurs centraux de la pénalité et dans les réflexions que cette analyse de genre l'invite à proposer aux lecteurs.

Enfin, Charlotte BRAILLON traite des questions relatives à la coutume, source dont la reconnaissance est assurée par notre droit mais dont l'existence concrète pose encore de nombreuses questions. Dans «La théorie classique de la coutume et le rôle nouveau de l'*opinio juris*: Discours de la justice en droit international et en droit interne», l'auteur souligne les changements qui ont pu remettre en question la définition classique de cette source du droit, en particulier au regard de la place de plus en plus importante de l'élément subjectif au détriment de celle de l'élément matériel. L'article tire argument du rapprochement possible entre la décision *Nicaragua* de la Cour permanente de Justice internationale et le droit des courses de taureaux en France pour démontrer que le juge est ainsi guidé par des valeurs et principes. Bien que louable, cette façon de procéder en appelle au contraire à davantage de questions.

C'est donc un agenda de la recherche actuelle qu'offre, sans prétention à l'exhaustivité, ce numéro spécial «personnel scientifique» de la Faculté de Droit et de Science politique – École liégeoise de Criminologie Jean Constant de l'Université de Liège. Ce faisant, ce volume jette les bases pour poursuivre les recherches et les réflexions, pour aller plus loin.